

RESIDENCE "LE CLOS"

TARIFS 2020 / 2021



LOGEMENT

Appartements 3/5 personnes (45m² environ) :

2 chambres dont 1 avec 1 lit double et 1 lit simple et 1 avec 1 lit double.

Ils se composent d'une cuisine équipée (réfrigérateur, cuisinière, four, micro-onde) avec un canapé et TV LCD, salle de bains et wc, téléphone ligne directe, wifi gratuit.

A VOTRE DISPOSITION

Aire de jeux pour les enfants, boulodrome, jardin, parking privé

Animaux accepté : 5 € par jour.

Accès gratuit à l'espace Bien-être de l'hôtel le Clos : piscine intérieure chauffée, bain bouillonnant intégré, système de nage à contre-courant, salle de jeux, salle de musculation, bibliothèque, hammam et massages (avec participation).

LOGEMENT APPARTEMENT

TARIF A LA SEMAINE

VACANCES DE NOEL

Du 19.12 au 26.12 365 €
Du 26.12 au 02.01 477 €

VACANCES DE FEVRIER

Du 06.02 au 06.03 527 €

TROPHEE ANDROS 150€ LA NUIT

HORS SAISON & VACANCES DE PAQUES

Du 02.01 au 06.02 et du 06.03 au 03.04 298 €
Du 01.05 au 03.07 et du 28.08 au 25.09 285 €

VACANCES D'ÉTÉ

Du 03.07 au 17.07 et du 21.08 au 28.08 475 €
Du 17.07 au 21.08 517 €



Possibilité de mini séjours, hors vacances scolaires.

Ces prix comprennent : la location et les charges (eau, gaz, électricité)

Ces prix ne comprennent pas : la taxe de séjour.

Caution : 100 € à verser à l'arrivée et détruite après vérification du logement.

Conditions générales de ventes :

Article 1: Réservation

Demande d'arrhes de 50 % sur le montant total du séjour à partir de 3 nuits et si 1 ou 2 nuits 100 % du séjour, envoyé par chèque ou emprunte carte de crédit (en communiquant le numéro de carte de crédit et sa date d'expiration) mais non débité.

- Le client effectuant une réservation par internet, téléphone ou télécopie est alors lié irrévocablement à l'acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes dès réception de la garantie financière (chèque ou cb). La réservation ne peut être remise en cause sauf application de l'article 2.

Article 2: Annulation

Nous tenons à vous informer qu'en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, ou en cas de départ anticipé au cours du séjour, il sera dû, à titre de clause pénale par le contractant défaillant une indemnité fixée de la façon suivante :

- **de la conclusion du contrat à 21 jours** : Les arrhes demeurent acquises à l'hôtelier à titre d'indemnité.
- **de 21 à 15 jours avant l'arrivée** : 50 % du montant du séjour
- **de 14 jours à l'arrivée** : 100 % du montant du séjour

En cas de no show ou départ anticipé, la totalité du séjour sera dûe.

Toute réservation définitive implique l'adhésion aux présentes Conditions.